

*L'Adresse—M. Gauthier (Roberval)*

A-t-il seulement songé par quelles tranches sont passés nos pères ainsi que tous les Canadiens français qui comptaient encore pour 50 p. 100 de la population canadienne lorsque tous les gouvernements des provinces de l'Ouest, devenus majoritaires grâce à l'immigration bien orchestrée des autorités fédérales, ont décidé de supprimer tous les droits linguistiques de nos compatriotes en les forçant à s'angliciser s'ils voulaient survivre, après avoir colonisé ces mêmes provinces? Encore aujourd'hui, nos compatriotes ne peuvent se défendre dans leur langue devant les tribunaux de l'Ouest. Même ceux de l'Ontario. Le gouvernement actuel en sait quelque chose puisque ses partisans en sont les victimes actuellement.

Monsieur l'Orateur, c'est pour cette raison que je ne puis passer sous silence la déclaration de foi infantine que le député de Timmins (M. Roy), faisait l'autre jour à la Chambre. Il se déclarait très satisfait des conditions linguistiques faites aux francophones de l'Ontario. Je crois que l'honorable député devrait cesser de regarder le bout de ses souliers et relever la tête pour constater ce qui se passe dans l'Ontario. Ce sont ces déclarations de nègres blancs satisfaits qui nuisent à tous ceux qui luttent depuis cent ans en Ontario afin d'obtenir pour les francophones de l'Ontario le même traitement que les anglophones ont toujours reçu au Québec depuis 110 ans.

C'est ce que cela donne lorsqu'un député veut sauver son parti avant de sauver ses citoyens. Il se vante du fait qu'à Timmins il y a 40 p. 100 de francophones et qu'ils possèdent des écoles élémentaires et secondaires françaises. Moi je lui réponds que si les anglophones représentaient 40 p. 100 de la population au Québec, ils contrôlèrent toutes les écoles tant élémentaires que secondaires, collégiales, pré-universitaires, de même que les universités. En fait, malgré les faibles pourcentages d'anglophones au Québec, comptons les universités anglaises au Québec et les universités françaises dans l'Ontario et établissons la comparaison.

Le député de Timmins, au lieu de nous inviter chez lui, ferait mieux d'aller rendre visite aux groupes francophones de l'Ontario qui mènent une lutte de tous les jours pour obtenir une justice comparable à celle que le Québec a toujours donnée à sa minorité anglophone.

Tous admettront que le peuple du Québec a eu une patience centenaire. Cela fait 110 ans que nous sommes patients, que les Québécois donnent l'exemple du bon samaritain dans leur province, espérant toujours cette conversion anglophone. Et où en sommes-nous aujourd'hui, monsieur l'Orateur? Un Québécois ne peut se ballader dans les provinces de l'Ouest, encore aujourd'hui, sans se faire crier: Parlez anglais! Je demande à tous les députés de regarder dans leurs provinces respectives quel progrès on a accompli dans le domaine du respect des droits des minorités et, plus particulièrement, dans la reconnaissance des deux langues officielles à la grandeur du Canada.

Tous les anglophones sincères admettront qu'en réalité il n'y a pas eu tellement de progrès. Il y a bien sûr des tentatives, des études, des promesses, des acceptations de principe mais, dans la pratique, qu'est-ce que cela vaut pour un peuple qui attend depuis 110 ans? Mettez-vous pour un instant à notre place et à celle de plusieurs de vos compatriotes qui sont actuellement au Québec et demandez-vous quelles seraient vos réactions et quelles sont leurs réactions aujourd'hui, et je parle des réac-

tions de ce groupe d'anglophones qui temporairement vivent ce qu'on a vécu dans le passé.

J'ajouterai, qu'il faudrait se mettre à la place des jeunes Québécois qui sont beaucoup moins patients que nous, parce qu'ils n'ont pas subi la même influence religieuse, le renoncement et la résignation devant la discrimination. Si je dis encore ceci, c'est pour faire comprendre aux anglophones qui souhaitent l'unité canadienne—et Dieu merci qu'il y en ait des anglophones qui souhaitent l'unité canadienne comme nous nous la souhaitons—ce qui a poussé le Québec actuel à être moins patient. A mon avis, s'il y a un pas à faire aujourd'hui, ce ne doit pas être fait par les anglophones, sur le plan économique, bien sûr, puisqu'il ne sert à rien de discuter avec un affamé.

● (1512)

Les jeunes du Québec sont affamés, ils ont faim de justice économique et sociale pour le Canada. Je sais que beaucoup ont manifesté de la bonne volonté mais cela ne suffit pas, ce sont des actes qu'il faut poser. Le premier est de presser vos gouvernements respectifs à tenir des réunions avec le gouvernement du Québec en vue de nouvelles ententes provinciales. Je crains que le dialogue disparaisse, sans espoir de retour, et cela serait encore plus grave pour le Canada.

Ce n'est surtout pas en portant les problèmes actuels devant la Cour suprême du Canada que nous améliorerons nos relations avec le Québec. En effet, que penser de la Cour suprême elle-même face aux précédents créés dans toutes les provinces de l'Ouest au cours des années passées? Si le gouvernement fédéral d'alors n'a pas osé dire un mot, comment est-il possible qu'il intervienne aujourd'hui en faveur des droits d'une minorité, alors qu'il a permis qu'on foule aux pieds ceux de neuf minorités. Je dis ceci pour convaincre la Chambre que ce n'est pas dans l'affrontement, même devant les tribunaux, que nous triompherons de la situation actuelle, mais avec des hommes intelligents, honnêtes, dédagés et clairvoyants que nous sauverons le nouveau Canada.

Le très honorable premier ministre a parlé de la troisième voie afin de mettre en garde tous ceux qui s'aventureront dans cette voie. Cela est regrettable mais nous sommes de ceux qui veulent s'aventurer dans cette voie, parce que nous ne croyons pas à son *statu quo*, bien qu'il ait tenté de prouver que ce n'est pas un *statu quo*, que c'est un statut progressif. Cela est progressif pour augmenter le pouvoir fédéral mais régressif pour diminuer les pouvoirs provinciaux. C'est cela que nous ne pouvons admettre. Ce que nous prônons ce sont des ententes renouvelées avec les provinces. J'ai en main un article très intéressant du journal *Le Devoir* du 18 octobre. Si on me le permet je vais en lire quelques passages:

La troisième option passe par la voie du compromis, souligne John Robarts.

Le chemin de l'unité canadienne doit passer par le compromis et les membres de la Commission de l'unité canadienne ne l'oublieront pas dans leurs recommandations, qui s'inspireront également d'éléments de psychologie, de sociologie et d'économie.

Le co-président de la Commission, M. John Robarts, de passage à Montréal hier, a expliqué aux membres du Canadian Club la complexité de la tâche qui attend les huit membres de cette Commission, et l'ampleur de leur mandat.

«La Commission, a-t-il rappelé, adhère à l'idée d'une fédération canadienne où les pouvoirs de l'État sont répartis entre deux ordres de gouvernement, à la fois souverains et associés sous une même constitution. En même temps, elle se propose d'offrir des «concepts et des politiques susceptibles de constituer les éléments d'une troisième option pour le Canada».